## DEPARTEMENT DE LA SAVOIE COMMUNE D'ALLONDAZ

## Séance du 7 janvier 2022

Date de convocation : 31 décembre 2021

Membres en exercice: 11 Le sept janvier deux mille vingt-deux à vingt heures, le conseil

municipal s'est réuni à la mairie en séance publique sous la

présidence de Madame Frédérique DUC, maire.

Membres présents : 6 Mesdames Sophie DUC, Frédérique DUC, Laëtitia ODILE, Anne-Laure

CLOS-ARCEDUC et Alice TOURREILLE,

Messieurs Ludovic BARBONI, James BLANC, Cédric BOIRON, Robert BURDIN, Nicolas BAUVY et Didier ORTHOLLAND.

Membres absents : 5 Mesdames Sophie DUC, Laëtitia ODILE

Messieurs Ludovic BARBONI, Cédric BOIRON, Robert BURDIN.

Membres représentés : 4 Monsieur Robert BURDIN par Monsieur Didier ORTHOLLAND

Madame Laëtitia ODILE par Madame Anne-Laure CLOS-ARCEDUC

Monsieur Cédric BOIRON par Monsieur James BLANC Monsieur Ludovic BARBONI par Madame Alice TOURREILLE

Secrétaire de séance : James BLANC

Abstention: Pour: 10 Contre:

## n°001\*2022 Objet : Décision modificative budgétaire numéro 3 sur le budget 2021

Madame le maire informe à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la modification budgétaire numéro 3 qui déséquilibrait le budget, de la façon suivante :

<u>Chapitre 64</u> <u>Personnel titulaire</u> <u>Dépense de fonctionnement</u>

6411 Personnel titulaire - 0.11 €

<u>Chapitre 66</u> <u>Charges financières</u> <u>Dépenses de fonctionnement</u>

666111 Intérêts réglés à l'échéance + 0.11 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

• AUTORISE Madame le maire à procéder aux modifications budgétaires ci-dessus énoncées

Ont signé au registre les membres présents, Pour copie conforme, Le maire Frédérique DUC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300144-20220107-200-2022-DE001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2022 Affichage : 12/01/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

